



# Rapport moral, perspectives et rapport d'activité 2024

## A. Penser global

Toutes les régions du globe participent à une guerre économique qui limite la prise en compte d'un intérêt commun. La concurrence engage ainsi à produire toujours plus, pour moins cher, et à consommer plus...

La planète ne peut pas suivre et les équilibres indispensables au maintien d'un monde viable et enviable sont rompus. Il faudrait freiner la consommation et produire moins, en partageant plus.

Mais la promesse technologique anesthésie les citoyens au profit d'entreprises mondialisées dont les capitaux croissent et se concentrent.

Pour stopper la dégradation de l'environnement et pour se préparer à un avenir difficile, il faudrait permettre aux citoyens de s'informer, de débattre, de coopérer pour mettre en œuvre un changement social et culturel indispensable engageant notre société vers la sobriété et la solidarité<sup>1</sup>.

En 2024, malgré les conclusions de la COP 16 biodiversité<sup>2</sup> et la COP 29<sup>3</sup>, les dirigeants des grandes puissances (de la France aussi) ne semblent pas prêts à questionner collectivement leurs projets politiques, ni les modèles économiques, ni les choix technologiques<sup>4</sup>... Aucun ne veut s'engager à animer partout le débat citoyen et la démocratie, afin de construire un élan de la société humaine pour soigner la biosphère mal en point<sup>5</sup>.

## B. Penser local

La situation de notre territoire reflète la situation mondiale. D'ici 2050, l'effet croissant du dérèglement climatique va multiplier les crises sanitaires, accélérer l'effondrement de la biodiversité et la disparition de nombreuses espèces, réduire la production alimentaire. Sur la Drôme et l'Ardèche, les besoins accrus en eau et la réduction de sa disponibilité nous confrontent immédiatement à une des limites planétaires. Frapna Drôme Nature Environnement a rappelé la situation dans tous les dossiers symboliques sur lesquels l'association s'est positionnée en 2024 : production d'énergie, infrastructures routières et mobilité, aménagement du territoire, pollution, destruction de milieux et d'espèces.

<sup>1</sup> En France, la Convention citoyenne pour le climat a défini une série de mesures permettant pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre dans un esprit de justice sociale. Ceci a démontré la capacité des citoyens à comprendre les problèmes et à être force de proposition. Le pouvoir politique ne les a pas prises en compte...

<sup>2</sup> La 16ème conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) s'est tenu à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024.

<sup>3</sup> « COP 29 » : la 29ème session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenu à Bakou du 11 au 22 novembre 2024

<sup>4</sup> Malgré les promesses électorales de F. Mitterrand en 1981, un débat démocratique sur le nucléaire n'a jamais eu lieu en France. En 2022, Emmanuel Macron décrit la 5G comme indispensable pour ne pas revenir à la lampe à huile...

<sup>5</sup> L'élection de Donald Trump aux Etats-Unis en novembre 2024 ne nous laisse pas l'espoir d'un changement mondial immédiat :

Ces dossiers sont décrits dans les *épines drômoises*. Les actions qui ont été mises en place sont listées dans les pages suivantes de ce rapport d'activité.

## C. Les perspectives : poursuivre l'action ensemble!

Notre association ne détient pas des solutions qu'elle voudrait imposer. Elle souhaite revenir à la source de nos problèmes pour reconsidérer dans tous ses effets les solutions que la société leur apporte.

Certes, notre action locale ne change pas toute la planète, mais elle y contribue. Elle dispose aussi d'un atout puissant : le partage d'un même territoire et d'un même biotope nous permet d'essayer de faire vivre cette solidarité porteuse d'espoir.

Avec ses partenaires et ses adhérents, Frapna Drôme Nature Environnement continuera en 2025 à animer le territoire pour favoriser une information complète des citoyens, des débats ouverts engageant à la co-élaboration pour garder un environnement viable et enviable.

## D. Le projet associatif, la méthode et les acteurs

L'objectif principal de l'association est énoncé ainsi :

*Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.*

### Le projet associatif

Les actions de l'association sont réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif. Chaque action appartient à un pilier par son objectif principal, mais prend en compte les autres objectifs de l'association pour agir globalement et d'une manière cohérente. Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

#### 1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

- 11. Sortir du nucléaire : Avec tous ceux qui aiment la vie, nous exigeons la fermeture de la centrale de Tricastin et l'arrêt du nucléaire.
- 12. Refuser les mauvaises idées : Toutes les productions d'énergie doivent être renouvelables, préserver le climat, la biodiversité, les milieux naturels et agricoles, engager à coopérer pour sortir du productivisme.
- 13. Réduire l'impact de nos transports : nous dénonçons une organisation qui s'appuie sur le développement des transports routiers. Nous voulons la promotion des déplacements doux, transports en commun, du covoiturage.
- 14. Trouver des solutions : Scénario NégaWatt, centrales citoyennes... Nous diffusons les initiatives pour la frugalité énergétique satisfaite par une production renouvelable et soutenable.

#### 2. Pour considérer autrement la nature

- 21. Abolir la chasse de divertissement : La destruction de la nature pour se divertir n'est pas acceptable au moment où la biodiversité s'effondre.
- 22. Préserver la biodiversité : Nous participons aux initiatives pour préserver et restaurer la biodiversité.
- 23. Mutualiser nos connaissances : Nous mettons en place les 24h naturalistes, les ateliers et sorties naturalistes, des expositions thématiques...

#### 3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

- 31. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire : Nous mobilisons les citoyens pour que notre territoire reste vivable.
- 32. Préserver les terres agricoles et naturelles : Zéro artificialisation, renaturation densification des tâches urbaines : c'est urgent et prioritaire.
- 33. Disposer d'une eau de bonne qualité : Nous devons retrouver la qualité de l'eau, réduire notre consommation face à la diminution de la ressource.
- 34. Ne plus produire de déchets : Contre l'enfouissement et l'incinération, engageons l'objectif zéro déchet.
- 35. Garder un environnement sain : Pour restaurer notre environnement, nous ferons connaître l'impact des pollutions sur notre santé.

#### 4. Pour agir ensemble

- 41. Construire les épines, le site internet : Nous construisons la revue et alimentons notre site internet pour partager nos actions et y associer le public.
- 42. Participer à la vie de l'association : A l'image de la société que nous souhaitons, notre organisation est démocratique et coopérative. Nos décisions restent locales, collectives et ouvertes à la participation de tous.
- 43. Participer aux commissions consultatives : Nous alimentons les commissions consultatives avec détermination. Chaque dossier et action occasionne toujours un travail de groupe.
- 44. Relayer et encourager les initiatives locales : Frapna Drôme Nature Environnement est un lieu de rendez-vous, d'échange, de mutualisation, de proposition et de diffusion pour toutes les initiatives en faveur de l'environnement sur le département de la Drôme et les départements limitrophes.

#### **La méthode**

Le mode d'action de l'association est décrit dans les textes qui encadrent son exercice : statuts et règlement intérieur (mis à jour en 2023 et disponibles sur le site [frapnadrome.org](http://frapnadrome.org)). Les orientations adoptées au cours des assemblées générales depuis 2008 ont permis aussi de préciser régulièrement la position de l'association. (Pour garder la mémoire de ces orientations, le conseil d'administration s'est réuni et en a fait une synthèse en annexe de ce rapport d'activité.)

Ainsi, l'association veut animer la démocratie sur les enjeux environnementaux et, avec cet objectif, elle se mobilise pour :

- Mutualiser l'information, la diffuser ;
- Réunir des groupes, contribuer à leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation ;
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public et aux commissions départementales ;
- Agir en justice ;
- Communiquer, former, informer.

#### **Les acteurs**

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2024, 360 personnes dont 8 associations ont cotisé. La capacité à agir de l'association repose sur la capacité d'investissement des adhérents ; un nombre important de sympathisants ont aussi contribué aux objectifs de l'association, se sont référés à ses actions, se sont appuyés sur son influence et ses arguments (donateurs, abonnés aux épines...)

Les actions listées dans ce rapport sont pour la plupart en cours. La description ci-dessous est une photo d'un instant pour l'année 2024. Mais la liste n'est pas exhaustive et chaque projet peut naître, se développer, perdurer ou disparaître en fonction de l'actualité et de la vitalité du mouvement. Le mouvement est toujours en évolution, prêt à accueillir d'autres énergies et d'autres projets. L'association est un lieu ressource, un amplificateur, un terreau fertile pour tous les drômois qui veulent s'investir

collectivement pour leur environnement. C'est aussi un point local de confluence entre toutes les associations spécialisées ou œuvrant au niveau national.

## Le modèle économique

Avant de lire la suite, il est important de rappeler le modèle économique de l'association : Frapna Drôme Nature Environnement fonctionne exclusivement sur le financement de ses adhérents et sympathisants (adhésions et dons défiscalisés). Elle ne répond à aucune commande d'entreprises privées et ne dispose pas de subvention publique. Son fonctionnement interne, ses travaux, sa communication sont exclusivement le fruit d'un travail bénévole. Cette organisation coopérative garantit l'indépendance de l'association qui se positionne exclusivement au service du vivant et de la raison, en dehors de toute pression économique et politique.

## E. Les actions 2024

Les actions décrites ci-dessous sont rangées dans les 4 piliers de l'association au regard de leur objectif principal. Mais elles contribuent à tous les autres objectifs également. Par exemple, les actions pour stopper le développement de nouvelles infrastructures routières contribuent à limiter le gaspillage énergétique, à préserver le climat, l'eau, l'air, la biodiversité, les terres agricoles et naturelles, à relocaliser les circuits de production et de distribution, à développer un projet de territoire adapté à l'avenir, à mieux vivre ensemble...

Note : Dans la description des actions 2024, pour faire plus court, Frapna Drôme Nature Environnement s'appelle FDNE...

### 1. Premier pilier : pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

#### 1.1. Sortir du nucléaire

- Durant l'été 2023, une nouvelle coordination nationale antinucléaire est née en réaction au projet de relance du nucléaire (6 EPR ...) du gouvernement. FDNE a participé à la réunion du 20 janvier à Valence pour préparer une action régionale le 26 avril à Lyon. Un appel aux adhérents a été lancé pour cette manifestation qui n'aura rassemblé que 100 personnes. Une autre manifestation a eu lieu à Rouen du 11 au 13 octobre avec 900 personnes. En perspective pour 2025 : des actions plus locales.
- En 2024, FDNE a renouvelé son adhésion à la CRIIRAD et au réseau Sortir du Nucléaire.
- FDNE a participé à l'AG Réseau Sortir du Nucléaire le 15 juin 2024 à Châteauneuf-sur-Isère. Lire *épines 206 p.35*.
- FDNE a participé aux réunions de bureaux, aux réunions plénières ainsi qu'aux réunions publiques de la CLIGEET et de la CLI Framatome.
- Participation de FDNE à un exercice de simulation d'un accident nucléaire grave le 28 novembre 2024 à la centrale de Tricastin. Constat : les administrations ne sont pas préparées à agir face à un tel évènement...
- *L'atelier sortir du nucléaire de FDNE s'est réuni 2 fois en 2024. La probabilité d'un accident sur notre département particulièrement nucléarisé et ses conséquences devraient engager à la mobilisation. Les adhérents sont attendus pour renforcer cette action. Lire épines 205 pp. 24-25.*

#### 1.2. Refuser les mauvaises idées

- FDNE a déposé un recours judiciaire (sans avocat) en novembre contre la société MéthaVercors à Chabeuil qui poursuit le projet d'une installation de méthanisation.

- *L'atelier méthanisation* s'est réuni deux fois en 2024. Ce mode de production d'énergie pose de nombreux problèmes techniques et questionne sur le modèle de société qu'il engage. La méthanisation agricole entraîne l'agriculture dans une voie intensive (élevages industriels...) et financière (priorité de la production d'énergie sur les cultures alimentaires). Les aides perçues par les méthaniseurs auraient été plus efficaces si elles étaient attribuées plutôt à la rénovation thermique des bâtiments! Le travail de l'atelier se poursuit et permet de préciser les actions et communications de l'association sur ce sujet. Lire *épines* 207 pp. 5-8.
- *L'atelier photovoltaïque* de FDNE a travaillé sur le déploiement des panneaux : oui sur les zones déjà artificialisées et non sur les zones naturelles et agricoles. Constat : les projets en cours nuisent trop souvent à la biodiversité et à l'agriculture paysanne. Lire *épines* n°207 pp. 10-12.
- A Chantemerle-les-Grignan, FDNE et l'APEG ont soutenu l'action locale contre un projet de parc photovoltaïque de 15 Ha sur un espace boisé. Le projet retoqué précédemment est revenu cette année, inscrit dans l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2024 déclarant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Cet arrêté qui répond à la loi APER, engage à l'implantation à grande échelle des centrales solaires au sol sur les terres agricoles et naturelles : plusieurs milliers d'hectares sur 36 communes drômoises... FDNE et l'APEG (Association pour la Protection de l'Environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes) ont fait connaître au préfet leur opposition. Lire *épines* n°205 p. 23 ; n°207 p. 11.
- A Grignan, en 2023, FDNE avec l'APEG et France Nature Environnement AuRA ont saisi le tribunal administratif de Grenoble pour faire annuler les arrêtés préfectoraux autorisant la création du parc photovoltaïque. Ce recours a été finalement rejeté par la cour d'appel de Lyon (simplification des contentieux administratifs pour les énergies renouvelables) en décembre 2024 : une décision en contradiction totale avec les conclusions de la rapporteure publique ! L'ensemble des associations requérantes déposeront donc un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État. Lire *épines* n°204 p. 18 ; n°207 p. 11.

### 1.3. Réduire l'impact de nos transports

- En 2022, FDNE et l'association locale ALTERRE ont porté un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet de déviation routière de Guilhaud-Granges et Saint-Péray (recours rejeté sur des problèmes de forme). En 2023, les associations ont fait un nouveau recours pour obtenir la suspension du projet par référé (rejeté à nouveau).  
En 2024, nos deux associations ont engagé de nombreuses actions. Des animations avec ALTERRE : manifestations, carnaval, conférence de presse, mobilisations locales... Et la poursuite des actions juridiques : recours en appel contre le jugement défavorable du TA de Lyon (rejeté pour absence d'éléments nouveaux), ainsi qu'un nouveau recours en septembre 2024 contre l'insuffisance des études environnementales et la non-prise en compte des « espèces protégées ». Ce recours a enfin permis la suspension des travaux depuis le 15 novembre 2024 et jusqu'au 15 mars 2025. FDNE et ALTERRE s'emploient désormais pour que cette suspension des travaux se poursuive au-delà de 2025 ! Lire *épines* n°206 pp.24-26 ; n°207 p. 16.
- FDNE a été entendue dans le cadre d'une pré consultation sur le projet de contournement routier sud-ouest de Romans (CSOR). En 2007, FDNE avait provoqué le blocage des travaux sur la partie précédente de cette infrastructure. L'association a rappelé les conséquences de ces choix du siècle dernier à abandonner pour construire un territoire résilient. Lire *épines* 206 p.27

- FDNE a porté un avis défavorable argumenté lors de l'enquête publique de septembre 2024 concernant les deux demi-échangeurs de Saint-Barthélémy-de-Vals et de Saint-Rambert-d'Albon sur l'A 7 : nouvelles émissions de gaz à effet de serre, saturation des réseaux secondaires et des villages, impact important sur les terres agricoles et espaces naturels. Cet équipement est construit pour assurer une meilleure desserte de la zone d'activités AXE 7 (suppression de 400 hectares de terres agricoles irriguées). Cette zone pourrait pourtant être en priorité desservie par le fleuve et la voie ferrée. Lire *épinés n°207 p.31*.
- Un atelier pour coordonner les luttes contre les infrastructures routières de notre territoire a été mis en place par FDNE. Il s'est réuni deux fois en 2024 : ont participé les associations ASSEZ (échangeurs A 7 Nord), VIVRE en Tricastin (échangeur A 7 Sud), ALTERRE (déviation de Saint-Péray) et « J'aime Suze la Rousse ». La première réunion a permis de préciser nos arguments sur les deux demi-échangeurs Nord de l'autoroute A7. La deuxième réunion a débattu des transports par rail ou routes en Drôme pour les déplacements du quotidien. Lire *épinés n°205 pp.8-10 ; n°206 pp. 23-27 ; n°207 pp. 24-26*.
- FDNE est représentée dans la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Chabeuil. Lors de la réunion de septembre 2024, l'ensemble du collège associatif a quitté la salle en début de réunion pour dénoncer la « charte environnementale » et demander la tenue d'une CLE respectant la réglementation. Lire *épinés n°207 p.30*.

## 2. Deuxième pilier : pour considérer autrement la nature

### 2.1. Abolir la chasse de divertissement

- En 2022, FDNE et l'ASPAS (association de protection des animaux sauvages) ont déposé un recours contre la chasse aux cerfs sur la réserve des Hauts-plateaux du Vercors, l'affaire n'est toujours pas jugée sur le fond. En mai 2024, la fédération de chasse de l'Isère est parvenue à obtenir un quota de tir sur ce secteur. FDNE et l'ASPAS ont déposé un recours en référé contre cette autorisation, recours rejeté. Néanmoins, les associations poursuivent l'action juridique et ont déposé un mémoire en réplique en décembre 2024. Lire *épinés n°203 pp.29-30 ; n°206 p. 36*.
- FDNE a suivi les recours et démarches pour (ré)instaurer une réserve de chasse sur le domaine fluvial de la réserve naturelle des Ramières en vallée de Drôme (recours juridiques, enquête publique...) A ce jour, et malgré les avis largement favorables, la DDT (direction départementale du territoire) attend toujours la décision du préfet... Lire *épinés n°206 p.36 ; n°207 p.31*.
- FDNE a dénoncé encore une fois un plan de chasse excessif pour le grand gibier et notamment le chamois. La demande de révision à la baisse a été entendue en partie et la DDT, soutenue par les contributions d'une enquête publique que nous avons relayée, contre les demandes pressantes de la fédération de chasse. Communiqué de presse en avril 2024.

### 2.2. Préserver la biodiversité

- FDNE s'est portée partie civile dans plusieurs affaires de destruction d'animaux sauvages :
  - A Mollans-sur-Ouvèze, affaire de braconnage de plusieurs dizaines de passereaux, condamnation des auteurs le 3 juin 2024 (recours engagé sans avocat). Lire *épinés n°205 p.31*. Dans les forêts du Vercors, des animaux domestiques (1 vache, 1 cheval...) et sauvages (cerfs, biches, bouquetins...) tués de nuit « pour le plaisir » sur plus de 50 km, à partir de véhicules 4x4 équipés de puissants projecteurs. 4 braconniers condamnés le 14 octobre 2024 (recours engagé sans avocat).

- Sur la Montagne d'Angèle, un éleveur avait tiré le 31 décembre 2022 sur un Vautour moine et un Gypaète. Fin 2023, L'éleveur drômois est condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, la privation de son droit de chasse pour 2 ans et doit verser des réparations pour préjudices à plusieurs associations environnementales.
- A Crupies, quatre personnes ont contribué à la destruction d'un animal protégé (un loup) par empoisonnement avec un produit phytosanitaire. Cette action a porté directement atteinte à l'objet de l'association : un loup mais aussi tous les animaux, victimes collatérales de cet usage de poison. Ces quatre personnes ont été condamnées. Lire *épines n°207 p. 31*.
- En 2021, un propriétaire avait procédé au débroussaillage du vallon Esperri à Gigors et Lozeron en zone protégée pendant la période de nidification. Après 3 ans, cette affaire a été classée avec une simple admonestation à l'auteur des faits ! Le 22 avril 2024, FDNE et 3 autres associations (ASPAS, LPO AuRA et Cohérence Nature) ont saisi le préfet qui n'a pas souhaité envisagé une procédure judiciaire face à l'infraction.
- L'action juridique de FDNE contre la privatisation d'une partie du Parc des Trinitaires a pris fin par le jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 29 décembre 2023. Les juges ont considéré que la Ville de Valence avait conduit la privatisation de cet espace public selon les règles de droit.
- Propriété privée et droit d'accès à la nature : FDNE a alerté son public sur la loi du 2 février qui pénalise le passage sur une propriété privée limitant ainsi l'accès à la nature. Lire *épines n°205 p. 31*.
- FDNE a diffusé l'information et appelé à soutenir les actions pour agir contre la directive européenne visant à déclasser le loup de son statut actuel de protection stricte. Cela met en péril l'avenir de l'espèce, à l'heure où les efforts pour sa conservation commencent tout juste à porter leurs fruits.
- A Menglon, FDNE, alertée sur la destruction de barrages de castors, a saisi l'association partenaire spécialisée Castors et Hommes.
- A Jonchères, encore des destructions illégales et absurdes de barrages de castors installés sur de petits ruisseaux. On connaît pourtant tous les bienfaits de ces ouvrages sur le cycle de l'eau (conservation, rechargement des nappes...) et la biodiversité. Signalement et plaintes déposées auprès de l'OFB. Lire *épines n°206 pp.15-17*.
- Suite à une plainte de l'OFB, FDNE s'est portée partie civile (septembre 2024) dans une affaire de détention et d'exploitation de rapaces à des fins commerciales. Un dossier juridique a été monté en interne et produit devant le tribunal. Celui-ci a indiqué que notre constitution de partie civile intervenait trop tard ! Nous avons porté réclamation avec le soutien de l'OFB car non informé de l'audience du 25 septembre.
- Des représentants de FDNE ont régulièrement participé au COPIL du plan de gestion de la forêt de Saoû. L'association a alerté sur la disparition programmée du Chamois drômois victime de plans de chasse désastreux et du dérèglement climatique. Lire *épines n°205 pp. 18-20*. Elle salue la décision de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saoû d'abandonner la chasse au chamois, chevreuil, renard, petit gibier en forêt de Saoû. Lire *épines n°206 p. 35*.
- FDNE a publié et diffusé un calendrier 2025 illustré avec les dessins de Claudine Banissi parus dans les *épines* sur le thème de la nature ordinaire. *L'atelier épines* en a assuré la réalisation : choix des dessins et textes. Imprimé à trois cents exemplaires, il a été proposé aux adhérents et des bénévoles ont assuré une partie de sa diffusion. Lire *épines n°206 p. 33*.

### 2.3. Mutualiser nos connaissances

- Comme chaque année, avec le printemps et le retour des migrateurs, une animation « Tête en l'air » a été organisée au port de l'Épervière en mars 2024.

- *L'atelier naturaliste* de FDNE a produit un dossier sur la nature ordinaire dans les *épinés* (cette nature indispensable qui n'est pas prise en compte dans la considération de l'impact des activités humaines). Lire *épinés n°207 pp. 13-15*.
- En 2022 et 2023, un *atelier décalage* a réuni quelques adhérents pour comprendre cette résistance au changement qui nous empêche de sortir d'une trajectoire qui nous condamne (climat et biodiversité). Issu de cet atelier, l'article *changer de façon de penser* questionne le *naturalisme*, système de croyance dans lequel la nature est considérée comme un objet : les non-humains seraient ainsi des ressources pour l'humain ethno centré... (Le mot ressource utilisé dans le projet et l'objectif de FDNE n'est-il pas une expression aussi de ce *naturalisme* ? A changer ?) Lire *épinés n°205 pp.5-6*.

### 3. Troisième pilier : pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

#### 3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire et 3.2 Préserver les terres agricoles et naturelles

- *L'atelier territoire* de FDNE se réunit tous les mois pour préparer les commissions départementales de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et commissions départementales nature sites et paysages (CDNPS) auxquelles l'association participe. Plusieurs adhérents et administrateurs alimentent régulièrement l'atelier et tous les adhérents sont invités à les rejoindre. Ces réunions de préparation nécessitent souvent l'examen de gros dossiers (mais intéressants) pour porter l'avis d'une association de protection de l'environnement. En 2024, ont été examinés par la CDPENAF : plus de 15 dossiers de plans locaux d'urbanisme (PLU), de parcs photovoltaïques, de projets d'infrastructure, de méthaniseurs et 40 autorisations de changement de destination de bâtiments agricoles en logements. La CDNPS a, pour sa part, été saisie de plus de 20 avis sur des sites classés ou inscrits, des bâtiments classés, des règlements communaux de publicité et des exploitations de carrières... Parmi les actions conduites par cet *atelier territoire*, à noter la contribution apportée à l'enquête publique de juin 2024 sur le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme Aval dont le territoire pourrait accueillir plus de 12 000 habitants nouveaux dans les quinze années à venir alors que la ressource en eau y est déjà insuffisante et sans que l'existence de ressources nouvelles ne soit prouvée. Lire *épinés n°205 pp. 26-27 ; n°206 pp.5-7, 26 et 29-31 ; n°207 pp. 26-27 et 31*.
- FDNE a rencontré le nouveau directeur départemental des territoires (DDT) de la Drôme : l'occasion d'aborder les questions posées par les nombreux projets d'infrastructures routières, par l'envolée des projets de parcs photovoltaïques et par le déroulement des commissions départementales, notamment CDPENAF.
- FDNE siège à la Commission départementale de l'aménagement commercial (CDAC). Nos représentantes se positionnent pour éviter l'implantation de nouveaux supermarchés en périphérie et stopper la destruction des commerces de proximité, l'artificialisation des sols, la perte de terres agricoles et naturelles. 4 séances en 2024. Exemple de dossiers :
  - Demande d'extension de la zone commerciale de Aouste pour des commerces qui pouvaient trouver leur place au centre-ville de Crest (Avis défavorable de la commission) ;
  - Demande de transfert et d'agrandissement de la jardinerie GAMM VERT sur Chabeuil avec l'artificialisation de 4 000m<sup>2</sup> au sol pour se rapprocher du flux routier local (Dossier validé par la commission !).

Lire *épinés n°206 p. 36*.

### 3.2. Disposer d'une eau de bonne qualité

- FDNE a participé à un groupe technique de suivi de l'étude (pilotée par le Syndicat mixte Drôme Gervanne) sur les volumes d'eau disponibles du karst de la Gervanne. La position de l'association a été élaborée par *l'atelier eau* et validée par le CA. L'association agit avec le collectif *Sauvez la Gervanne*. Lire *épines* n°205 pp. 16-17.
- *L'atelier eau* de FDNE s'est réuni, a préparé les commissions auxquelles l'association participe et a produit plusieurs articles de positionnement dans les *épines* : les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), les mesures anti-environnementales en cours, le bilan médiocre des captages prioritaires (les épandages continuent). FNDE participe à 4 commissions locales sur le département des 4 schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Lire *épines* n°205 p. 14 ; n°206 pp. 8-12.
- FDNE a suivi le projet HPR d'irrigation agricole. L'irrigation agricole soulève des préoccupations environnementales et financières face aux défis du changement climatique. Le projet (480 millions d'euros) soutenu par la chambre d'Agriculture de Vaucluse et celle de la Drôme vise à irriguer plus de 20 000 hectares, principalement pour la viticulture à partir de prélèvements dans le Rhône. Mais quelle est la durabilité de cette ressource (débit de -20% d'ici 2055) ? C'est une fuite en avant et un déni : FDNE dénonce l'augmentation des surfaces irriguées et la surproduction viticole. L'impact de ce projet sur la biodiversité reste aussi à préciser... L'association demande la sobriété et l'adaptation des usages de l'eau, en soutenant des pratiques agricoles responsables (construire la résilience de notre territoire).

### 3.3. Garder un environnement sain

- *L'atelier dossiers suivis* de FDNE se réunit chaque lundi après-midi et prend en compte les demandes adressées à l'association et apporte aide, conseil ou appui à des habitants ou collectifs confrontés à un défi environnemental. Une réponse est construite ensemble avec les compétences et l'expérience de FDNE. Cette année les signalements locaux de la plateforme « sentinelles de la nature » de FNE (France nature environnement) sont pris en compte.
  - A Vercheny, remblais sur une terre agricole. Mobilisation de la mairie et de la DDT.
  - A Glun, circuit de kart très impactant, environnement dérangé par le bruit. Soutien aux riverains dans leurs démarches.
  - A Loriol, coupe d'arbres et de haies (comme sur plusieurs localités). Sensibilisation sur l'impact pour la biodiversité et les oiseaux. Alerte transmise à la LPO.
  - A Espeluche, Volvent et Vers-sur-Méouge, projets de panneaux photovoltaïque sur terres agricoles. Argumentaire pour s'opposer à direction des élus et soutien aux collectifs locaux.
  - A Montoisson, dysfonctionnement station d'épuration. Travail avec les habitants mobilisés.
  - Dans les Baronnie, projet d'un parcours de quads. Interpellation du PNR et de la mairie pour rappeler nuisances et réglementation.
  - A Echevis, projet de nouvelle piste forestière pour « désenclaver » le village et permettre des travaux dans les Goulets. Au détriment de la biodiversité du site et sans arguments probants quant à sa nécessité. Interpellation des porteurs de projet.
- Un dossier traité à l'origine par *l'atelier dossiers suivis* est devenu une affaire juridique importante pour l'association : 2 petits exploitants de Peyrins veulent multiplier leur élevage industriel de poulets par 5 à la demande de l'intégrateur (engraissement avec des OGM à 2 kg en 34 jours payé 0,57€/poulet). De façon générale l'élevage industriel est source de pollution et de « malbouffe ». Le dossier ICPE de Peyrins contient de nombreuses non-conformités, notamment pour la préservation de la ressource en eau. Un recours judiciaire a été déposé par FDNE avec d'autres associations et des riverains en décembre 2024 devant le tribunal administratif de Grenoble (sans avocat).

- FDNE participe à la commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Un *atelier environnement santé* prépare les dossiers collectivement : nos interventions permettent d'alimenter les échanges, de mettre à jour les incohérences, de mettre en relation différents dossiers et problèmes de société (sortir d'une réflexion en silos), de dénoncer la poursuite d'un modèle économique qui ne prend pas en compte le dérèglement climatique et la perte de biodiversité : 5 réunions, 20 dossiers. Lire *épines n°205 p. 30 ; n°206 pp. 13-14*.
- FDNE a relayé le colloque à Valence et les projections de film lors de la campagne « secrets toxiques ». L'objet de cette campagne : comment en sommes-nous arrivés à retrouver des pesticides dans nos champs et nos assiettes ? Comment est évaluée la toxicité des pesticides en France et en Europe ? Quelles sont les alternatives ? Lire *épines n°205 p. 15*
- FDNE est présente dans les réunions restituant les études de la pollution de l'air (CODERST et comités Atmo Auvergne-Rhône-Alpes). Le lien entre les enjeux air, climat, santé, biodiversité, justice sociale a été rappelé par *l'atelier environnement santé* de l'association. Lire *épines n°205 pp. 11-13*.

## 4. Quatrième pilier : pour agir ensemble

### 4.1. Construire les épines, le site internet

- FDNE publie chaque année deux numéros des *épines*. Le dernier trimestre de 2024 a été consacré à la préparation du numéro paru seulement en février 2025. La revue est construite principalement avec le retour des différents ateliers. Le sommaire est proposé et validé par le CA. *L'atelier épines* se réunit les lundis après-midi au local. La revue est financée par la vente des numéros et en partie grâce au partenariat avec quelques annonceurs fidèles. Elle est imprimée à 650 exemplaires et diffusée par abonnement. Une équipe de bénévoles assure la mise sous pli. Remerciements à Pierre Ballouhey et Claudine Banissi, nos fidèles dessinateurs. Les *épines* décrivent les préoccupations et actions de l'association. Dans la revue, nous constatons que l'espoir de disposer d'un monde viable et enviable diminue. En même temps, nous combattons le pessimisme et la résignation pour appeler à la mobilisation, à la résistance et à l'action. Le numéro 207 s'intitule « les carottes ne sont pas cuites ». Comme Albert Jacquard, nous ne voulons pas être optimistes ni pessimistes, mais lucides et déterminés. Grace aux *épines*, nous exprimons et renforçons notre détermination. Lire *épines n°204 pp. 26-29*.
- Le site Internet <https://frapnadrome.org> reflète les activités de l'association grâce à une mise à jour régulière assurée par 2 bénévoles. Chacun peut y retrouver l'agenda de l'association et de ses associations adhérentes, les contributions aux enquêtes publiques, les communiqués de presse, le sommaire du dernier numéro des épines drômoises... et au-delà de l'actualité, des ressources comme un mode d'emploi pour sortir ses terrains de la chasse. Adhérer, s'abonner, ou faire un don en ligne est possible en suivant les liens vers HelloAsso. Il n'existe plus de statistiques de fréquentation du site, le choix ayant été fait de ne pas contribuer (nous aussi) à la mise en place de dispositifs généralisés de surveillance des internautes.

### 4.2. Participer à la vie de l'association

- L'assemblée générale ordinaire 2024 de FDNE s'est tenue le 6 avril à Grillon facilitant la participation des adhérents du sud du département. Le matin, les participants se sont rendus sur le plateau du Rouvergüe à Chantemerle-lès-Grignan où un parc photovoltaïque est envisagé. L'après-midi, lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration a présenté les différents rapports annuels et le renouvellement du conseil d'administration a été acté. Lire *épines n°206 p. 36*.

- Le conseil d'administration de l'association s'est réuni chaque premier lundi du mois dans une optique de partage de l'information, de discussion, et pour prendre les décisions (12 réunions sur 2024). Le bureau collégial est composé de 5 personnes, il s'est réuni une fois par semaine le lundi, excepté en août, pour la gestion quotidienne de l'association, la préparation des ordres du jour et la mise en œuvre des décisions du CA.
- Tout au long de l'année, FDNE communique avec ses adhérents par mail : l'info-lettre (3 à 5 fois par an), les RDV Frapna DNE (3 à 5 fois par an), mails spécifiques ciblés sur un périmètre géographique et/ou en relation avec une action particulière (rappel : désinscription possible en cliquant en bas du mail en respect du règlement général sur la protection des données RGPD).
- PAHEKO est le logiciel de gestion de l'association depuis deux ans (Membres, activités, comptabilité). C'est un logiciel libre utilisé par plus de 10000 associations dans une logique participative. Chaque adhérent a accès à son compte et peut modifier ses données personnelles.
- Le serveur de l'association a été remplacé par un NAS beaucoup moins gourmand en énergie, il permet de stocker toutes nos données. Le transfert complet des données du serveur vers le NAS a été effectué en 2024. Un travail de réorganisation/archivage est en cours pour améliorer notre efficacité.
- Lundi et mercredi après-midi, des bénévoles se relaient pour assurer le fonctionnement de *l'atelier administratif* chaque semaine : accueil au local, permanences téléphoniques, saisie des adhésions, abonnements et dons dans PAHEKO, lecture et réponse aux mails, mise sous pli des *épines*, entretien des locaux.
- En 2024, les locaux se sont modifiés avec l'installation de nouveaux bureaux/plans de travail plus pratiques. Quelques problèmes ont été réglés (fuite d'eau, serrures ...) Un nouvel ordinateur et un nouveau vidéoprojecteur ont été commandés.
- La comptabilité de FDNE est confiée à un expert qui récupère les données organisées par deux administrateurs. Le logiciel PAHEKO devrait encore faciliter l'organisation de ce gros travail.
- FDNE a acheté son local grâce aux contributions des adhérents en 2008 : ce qui renforce son indépendance et son autonomie. FDNE participe donc à la gestion de la copropriété *Le St Exupéry* : assemblées générales et grandes décisions. Une rénovation du quartier est en cours qui concerne aussi cette copro : rénovation thermique, sécurisation du site, façades et espaces verts, végétalisation... Le vote des travaux doit avoir lieu fin juin 2025 après présentation du volet financier. Actuellement, seul le budget global est connu soit ~6.2M€ avec des aides de plusieurs organismes : ANAH, Agglo, Ville de Valence, ANRU ...

### 4.3. Participer aux commissions consultatives

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2024 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départemental de l'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- Commissions locales de l'eau des 3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui concernent le département ;
- Conférence Départementale de l'Eau ;
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ;
- Commissions Locales d'Information (CLIGEET et CLI AREVA NP) ;
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS) ;
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme) ;

- Comité consultatif Réserve Naturelle (2) ;
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques de Roussas, de Donzère et de Chatuzange-le-Goubet...
- Comité de gestion de la forêt de Saoû et de l'ENS d'Ambel.

FDNE recherche toujours des bénévoles volontaires pour siéger dans les commissions et alimenter leur préparation collective.

#### 4.4. Relayer et encourager les initiatives locales

- *L'atelier agriculture* a engagé une réflexion sur le modèle agricole à développer, sur le renouvellement générationnel et le cas des fermes collectives. Contact avec la *ferme des Volontoux*, la *ferme des Roussets*. Lire *épines* n°206 pp. 18-21.
- FDNE a participé au forum des associations de Valence (stand obtenu avec difficulté). Toute la journée les permanents ont donné des informations sur l'association, et ont échangé sur les questions environnementales avec un public nombreux (contacts et adhésions, distribution d'anciens numéros des *épines*).
- FDNE est intervenue pour faire connaître les enjeux locaux face aux urgences écologique lors d'une soirée à Valence à la Comédie organisée par une association d'étudiants en décembre 2023.
- FDNE a participé au forum des associations engagées, ou « foire des possibles », le samedi 5 octobre 2024 à la MPT de Chony à Bourg-lès-Valence. Ce forum a été l'occasion de rencontres inter-associatives, de débats et d'un échange avec le public dans un climat participatif et détendu. L'initiative, porté par l'association CEPES, se poursuit ([www.cepes-asso.fr](http://www.cepes-asso.fr)).
- FDNE a participé à la foire éco biologique de Nyons (18-19 mai). Stand et exposition des dessins de Pierre Ballouhey parus dans les *épines*. Lire *épines* n° 206 p. 36.
- FDNE est une fédération d'associations. *Volontaires pour la Nature* est adhérente depuis très longtemps. L'association s'est présentée dans les *épines* à l'occasion de son anniversaire. Lire *épines* n°206 pp. 31-32.
- FDNE milite pour une utilisation raisonnée de l'outil informatique, des formes de communication et des outils qu'il engendre. Le gaspillage généré par la production des smartphones a un impact insoutenable pour l'environnement. La liberté, la démocratie, la souveraineté, la qualité de l'information, les relations interindividuelles de qualité devraient être préservées. La société est dominée par l'outil sans avoir conscience des enjeux, sans trouver des modes de résistance. *L'atelier agir ensemble* réagit en appui sur la compétence des adhérents. Lire *épines* n°207 pp. 20-21.